

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cloé Pointet et consorts - Péjoration du nœud ferroviaire Palézieux - Toute
une région déconnectée ? (21_INT_28)

Rappel de l'intervention parlementaire

Les CFF entreprennent régulièrement des travaux sur leurs lignes. Nous ne pouvons que saluer cet état de fait. L'entretien et l'amélioration du réseau sont nécessaires à son bon fonctionnement. Il est toutefois important que, lorsque ces travaux ont une durée prolongée, des solutions de remplacement efficaces soient mises en place. Ainsi, l'usager des transports publics ne voit pas son temps de parcours prolongé de manière trop importante et ne risque pas d'être tenté par un recours à la voiture. En cette période où les transports publics doivent reconquérir une clientèle perdue en raison de la covid-19, une attention soutenue doit à mon sens être portée à cet élément. C'est particulièrement vrai à l'aube des travaux de la gare de Lausanne dont les perturbations pourraient dangereusement péjorer les liaisons entre l'Est vaudois ou le Bas-Valais en direction de Bern.

Nous savons également qu'à terme, l'IR15 ne s'arrêtera plus à Palézieux. La desserte « Grandes lignes » de cette gare est néanmoins primordiale pour l'Est vaudois, Lavaux-Oron, la Broye et la Veveyse fribourgeoise. Le manque d'intérêt que semblent porter les CFF et l'OFT à ce nœud de correspondance se voit confirmé par la péjoration systématique de Palézieux lors de travaux, entraînant des ruptures de correspondance à Berne et/ou à Lausanne. De plus, cet affaiblissement du nœud ferroviaire de Palézieux porte préjudice à la stratégie Horizon 2050 du Conseil d'Etat concernant l'utilisation de la ligne Vevey – Puidoux pour améliorer la liaison entre l'Est vaudois et Bern.

La réponse du Conseil Fédéral au postulat Borloz « 20.3855 Bas-Valais et Est vaudois doivent se rapprocher de Berne par une liaison ferroviaire rapide » renforce d'ailleurs l'impression que la volonté stratégique du Conseil d'Etat n'a pas encore été entendue par les autorités fédérales.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- 1. Quel suivi le Conseil d'Etat a-t-il sur la baisse de desserte « Grandes lignes » à Palézieux, également lors de travaux ?*
- 2. Qu'entreprend-il afin de renforcer ce nœud ferroviaire ? Peut-il s'investir afin qu'à l'avenir, les voyageurs passant par Palézieux disposent toujours, tant à Lausanne qu'à Bern, de correspondances attractives au-delà de Lausanne, respectivement de Bern ?*
- 3. Est-ce que le Conseil d'Etat fait la promotion de l'utilisation de la ligne Vevey-Puidoux durant les travaux de la gare de Lausanne, afin d'éviter de péjorer la liaison entre l'Est du canton et Bern ?*
- 4. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les chances que l'utilisation de la ligne Vevey-Puidoux puisse être augmentée de manière pérenne afin d'améliorer la liaison Vevey-Bern ?*
- 5. Vu l'importance du lien économique entre la Riviera et le sud de la Veveyse fribourgeoise, comment le Conseil d'Etat entend-il développer les transports entre ces deux régions ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'État accorde une importance majeure à la cohérence du réseau ferroviaire national et à la qualité des liaisons entre la Suisse romande et alémanique. L'axe Genève-Lausanne-Berne-Zurich-Saint-Gall constitue l'épine dorsale historique du réseau ferroviaire suisse, essentielle au rapprochement des régions linguistiques et à la cohésion nationale.

La situation actuelle, avec un temps de parcours de 1h09 entre Lausanne et Berne (IC1, arrêt à Fribourg), reste une faiblesse structurelle du réseau national qui impacte l'ensemble des connexions entre la Suisse romande et le reste du pays. Cette réalité, qui devait être provisoire à la suite de l'abandon du projet de ligne nouvelle Vauderens-Siviriez dans le cadre de Rail 2000, risque de fragiliser durablement la position de la Suisse romande dans le réseau ferroviaire national.

Dans ce contexte, la gare de Palézieux représente un nœud ferroviaire stratégique qui joue un rôle clé dans les liaisons entre l'Est vaudois, la région Lavaux-Oron, la Broye et la Veveyse fribourgeoise. Le maintien et le renforcement de sa fonction sont essentiels pour garantir la qualité des connexions régionales et interrégionales.

Réponses aux questions posées

1. *Quel suivi le Conseil d'État a-t-il sur la baisse de desserte « Grandes lignes » à Palézieux, également lors de travaux ?*

Le Conseil d'État, par l'intermédiaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), assure un suivi attentif de la desserte de la gare de Palézieux. Les travaux entrepris sur le réseau sont nécessaires pour maintenir la substance de la ligne et garantir la desserte à long terme de l'ensemble des gares. La DGMR est en contact régulier avec les CFF afin de s'assurer que les adaptations temporaires de l'offre pendant les périodes de travaux impactent le moins possible les utilisateurs.

2. *Qu'entreprend-il afin de renforcer ce nœud ferroviaire ? Peut-il s'investir afin qu'à l'avenir, les voyageurs passant par Palézieux disposent toujours, tant à Lausanne qu'à Bern, de correspondances attractives au-delà de Lausanne, respectivement de Bern ?*

Le Conseil d'État agit sur plusieurs plans pour renforcer le nœud ferroviaire de Palézieux. À l'horizon 2040, il est prévu que la desserte actuelle assurée par l'InterRegio Genève-Aéroport – Lausanne - Lucerne une fois par heure soit remplacée par deux RegioExpress par heure. Cette évolution permettra de doubler la fréquence de la desserte grandes lignes à Palézieux, tout en maintenant des correspondances de qualité vers Lausanne et Berne.

Le Conseil d'État est particulièrement attentif à ce que ces évolutions s'inscrivent dans une vision cohérente du réseau national. Il veille notamment à ce que l'amélioration prévue des temps de parcours entre Berne et Zurich ne se fasse pas au détriment des liaisons avec la Suisse romande. Dans cette optique, il continue de défendre auprès des instances fédérales la nécessité impérieuse d'améliorer la liaison Lausanne-Berne pour maintenir la cohérence du réseau ferroviaire national.

3. *Est-ce que le Conseil d'État fait la promotion de l'utilisation de la ligne Vevey-Puidoux durant les travaux de la gare de Lausanne, afin d'éviter de péjorer la liaison entre l'Est du canton et Berne ?*

L'horaire 2025 introduit une nouvelle correspondance entre Palézieux et Vevey avec le prolongement du train des vignes depuis Puidoux. Cette modification permet d'assurer une correspondance par heure entre les lignes Lausanne-Berne (IR15) et du Simplon (IR95) sans changement dans le nœud ferroviaire de Lausanne. Cette solution contribue notamment à décharger la gare de Lausanne durant ses travaux de mise à niveau, tout en maintenant des liaisons efficaces pour les voyageurs.

4. *Comment le Conseil d'État évalue-t-il les chances que l'utilisation de la ligne Vevey-Puidoux puisse être augmentée de manière pérenne afin d'améliorer la liaison Vevey-Berne ?*

Le maintien et le développement de la ligne Vevey-Puidoux s'inscrivent dans la stratégie à long terme du Canton. L'introduction de la nouvelle correspondance prévue dans l'horaire 2025 constitue une première étape dans cette direction. Le Conseil d'État poursuivra ses discussions avec les CFF et l'Office fédéral des transports pour renforcer l'utilisation de cette ligne dans le cadre des développements futurs du réseau, en cohérence avec sa vision d'amélioration globale des liaisons est-ouest.

5. *Vu l'importance du lien économique entre la Riviera et le sud de la Veveyse fribourgeoise, comment le Conseil d'État entend-il développer les transports entre ces deux régions ?*

Le Conseil d'État reconnaît l'importance des liens entre la Riviera et la Veveyse fribourgeoise. Le nœud de Palézieux continuera de jouer un rôle central dans ces connexions, notamment grâce aux correspondances entre les lignes CFF et les lignes TPF vers Châtel-Saint-Denis. Les développements prévus, notamment le doublement de la desserte RegioExpress à l'horizon 2040, contribueront à renforcer ces liaisons interrégionales essentielles à la cohésion territoriale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 janvier 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni